

Compte-rendu réunion du CCAS du 05 mars 2020  
Tous les membres sont présents, excepté Mme MARQUET excusée.

Cette dernière réunion a pour objectif de voter le compte administratif 2019 du CCAS.

\_ En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 39 330.63 € et les recettes à 36 096.80 d'où un solde annuel négatif de 3 233.83 € auquel on ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 7 133.63 € d'où un excédent global de 3 899.80 €

\_ En investissement, les dépenses s'élèvent à 2 920.00 € et mes recettes à 34 286.51 € d'où un solde annuel positif de 31 366.51 € auquel on soustrait le déficit d'investissement reporté de 3 066.51 € d'où un excédent cumulé de 28 300 €

**Au 31/12/ 2019, le CCAS présente un excédent global de 32 199.80 €**

Mr le Président rappelle que le conseil municipal dans une délibération du 28/10/2019 visée à la sous-préfecture le 12/11/2019, a décidé de la suppression du CCAS au 31 décembre 2019 comme la Loi NOTRe N°2015-991 l'y autorise.

L'excédent global du budget du CCAS sera intégré au résultat de la commune.

Au sein du nouveau conseil municipal, une commission sociale sera créée avec des membres du conseil et des membres extérieurs au conseil municipal.